

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'ancienne salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL-FRANGIONE, Noémie BIMOSZ, Patrick BOUVIER, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY, Valérie VILLARD.

Excusé

Avec pouvoir : Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à S. BUSSY
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal donné à M. TROSSELY
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Y. AFFRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Michel TROSSELY a été nommé secrétaire de séance.

2024-07-01 Subventions aux associations - Attribution.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2024. Il informe les élus que la commission 'Relation avec la vie associative' s'est réunie pour étudier les demandes de subvention reçues en mairie.

François FERRETTI, adjoint en charge de la relation avec les associations et les membres de la commission proposent de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant proposé	Motifs
Tous en scène	800.00 €	Gala de danse (projet son et lumière), nouveau professeur de théâtre, achats de matériels
En Pl'Ain Chœur	300.00 €	Subvention de fonctionnement (orchestre présent sur l'ensemble du territoire et au Téléthon)
ASCB	1 000.00 €	Organisation du sentier des Lônes, nouvelles animations pour 2024
Les restaurants du Cœur	150.00 €	Subvention en lieu et place des cartes alimentaires Super U (idem 2023)
Association philatélique de la Côtière	150.00 €	Subvention de fonctionnement
1 ^{ère} Compagnie des Archers de Montluel	400.00 €	Subvention de fonctionnement (effectifs en hausse, frais de formation entraîneur et arbitre, festivités relatives au 40 ^{ème} anniversaire de l'association)
Si Balan m'était conté	1 300.00 €	Évènement fédérateur pour le territoire, surcoût d'organisation, achat de matériels
Lycée de la Côtière	150.00 €	Financement de l'opération 'Fête de la science du Lycée'
CFA Péronnas - MFR La Vernée	200.00 €	Soutien à la formation professionnelle, deux Balanais scolarisés

MFR de Balan	100.00 €	<i>Soutien à la formation professionnelle, une Balanaise scolarisée</i>
Lycée professionnel privé rural	100.00 €	<i>Soutien à la formation professionnelle, une Balanaise scolarisée</i>
Balan Animations Loisirs	1000.00 €	<i>Organisation de la fête de la musique avec un marché artisanal</i>
Total	5 650.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- À l'unanimité, attribue un montant de 800.00 € à l'association Tous en scène ;

Nombre de conseillers :
 En exercice :22
 Présents :19
 Votants :22

- À l'unanimité, attribue un montant de 300.00 € à l'association En Pl'Ain Chœur ;

Nombre de conseillers :
 En exercice :22
 Présents :19
 Votants :22

- À l'unanimité (Monsieur Laurent ROGNARD ne prend pas part au vote), attribue un montant de 1 000.00 € à l'association ASCB ;

Nombre de conseillers :
 En exercice :22
 Présents :19
 Votants :21

- À l'unanimité, attribue un montant de 150.00 € à l'association Les restaurants du Cœur ;

Nombre de conseillers :
 En exercice :22
 Présents :19
 Votants :22

- À l'unanimité, attribue un montant de 150.00 € à l'association Philatélique de la Côtière ;

Nombre de conseillers :
 En exercice :22
 Présents :19
 Votants :22

- À l'unanimité, attribue un montant de 400.00 € à l'association 1^{ère} Compagnie des Archers de Montluel ;

Nombre de conseillers :
 En exercice :22
 Présents :19
 Votants :22

- À l'unanimité, attribue un montant de 400.00 € à l'association Si Balan m'était conté ;

Nombre de conseillers :
 En exercice :22
 Présents :19
 Votants :22

- À l'unanimité, attribue un montant de 150.00 € au Lycée de la Côtière ;

Nombre de conseillers :
 En exercice :22
 Présents :19
 Votants :22

- À l'unanimité, attribue un montant de 200.00 € au CFA Péronnas - MFR La Vernée ;

Nombre de conseillers :
 En exercice :22
 Présents :19
 Votants :22

- À l'unanimité, attribue un montant de 200.00 € à la MFR de Balan ;

<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	22
Présents :	19
Votants :	22

- À l'unanimité, attribue un montant de 100.00 € au Lycée professionnel privé rural ;

<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	22
Présents :	19
Votants :	22

- À l'unanimité (Corinne GAMBA ne prend pas part au vote), attribue un montant de 1000.00 € à l'association Balan Animations Loisirs ;

<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	22
Présents :	19
Votants :	21

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision sur le budget communal 2024.

Le 2 juillet 2024
Patrick MÉANT,
Maire de Balan



